

# acteurs

LE MAGAZINE DE TOUS LES MÉTIERS D'ALTER

INFORMER

PROMOUVOIR

CONNAÎTRE

## EDITO

« Fruit d'un regroupement de deux aménageurs, ALTER est depuis 2016 le principal acteur public de l'aménagement des territoires de l'Anjou. Depuis plus de 5 ans notre entreprise publique locale accompagne nos collectivités angevines dans leurs divers projets d'aménagement et participe pleinement, dans un contexte sanitaire délicat, au maintien de l'activité économique. Fier de la diversité des métiers des cinq sociétés qui composent ALTER (Cités, Éco, Public, Énergies et Services), il est parfois ténu de définir notre rôle d'aménageur « ensembleur » au service des collectivités du Maine-et-Loire. Cette lettre d'information aux partenaires, première d'une longue liste, vous permettra alors de découvrir l'actualité des salariés d'ALTER. Entre expertise juridique et foncière, mise en avant des nouveaux projets, points d'avancement de projets emblématiques et l'agenda de nos appels d'offres... cette lettre « Acteurs » ne manquera pas de sujets pour vous informer sur nos missions et nos compétences. Bonne lecture.

*Christophe Béchu, Président d'ALTER Cités, Philippe Chalopin, Président d'ALTER Éco, Christian Gillet, Président d'ALTER Public, Marie-Josèphe Hamard, Présidente d'ALTER Énergies et Jean-Marc Verchère, Président d'ALTER Services.*



Tramway



OPAH-Ru

## SOMMAIRE

- 2 ► Focus : Tramway
- 3 ► Nos nouveaux projets
- 4 ► Point juridique Archéologie
- 5 ► Point d'avancement de Cours St Laud
- 6 ► Prévisionnel des consultations à venir
- 7 ► Nos savoir-faires : OPAH-Ru
- 8 ► La cartographie d'Alter Energies

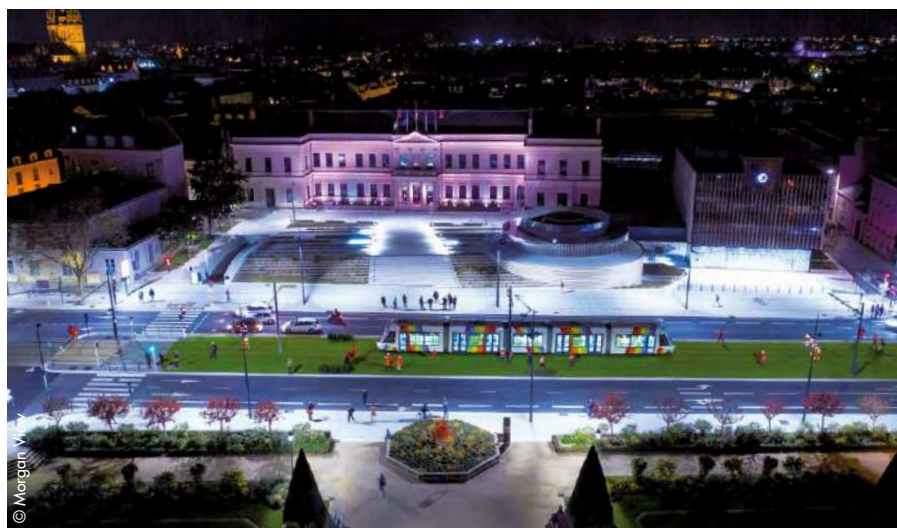
# Les lignes B et C du tramway

En mai 2015, Alter s'est vu confier le mandat pour l'étude et la réalisation des deux nouvelles lignes de tramway et la déviation de la ligne A de l'Agglomération Angevine. Une équipe pluridisciplinaire de près de 20 personnes coordonne les travaux au quotidien.

Avec 10,1 km de nouvelles voies, la ligne B relie les quartiers de Belle-Beille, à l'ouest, et de Monplaisir, à l'est. La ligne C emprunte les infrastructures des lignes A et B pour relier Belle-Beille à la Roseraie en passant par le centre-ville. Ces trois lignes vont permettre de constituer un véritable maillage de la ville et de l'agglomération.

## Un nouveau tracé pour la ligne A

La nouvelle ligne A du tramway s'inscrit dans une politique globale de gestion des déplacements à l'échelle du territoire d'Angers Loire Métropole. Elle constitue la première étape d'un chantier qui se poursuit dans d'autres quartiers de la ville pour aboutir à la mise en service des lignes B et C à l'horizon 2023.



Covering : V.Lattay

## Sur les boulevards du centre-ville les travaux entamés en 2017 sont terminés.

Depuis le 4 janvier 2021, la ligne A emprunte donc le nouveau tronçon d'1 km réalisé entre l'université Saint-Serge et la station Foch/Maison Bleue. Trois nouvelles stations sont desservies : Hôtel-de-Ville, Centre-de-congrès et Saint-Serge/Université. Le passage par les boulevards de la ligne A a aussi un intérêt pour les travaux des lignes B et C. La station « Molière » est momentanément fermée pour être déplacée aux abords du pont des Arts-et-Métiers afin d'y faire converger demain les deux nouvelles lignes.

Dans les quartiers de Belle-Beille et de Monplaisir, les travaux du tramway ont débuté en janvier 2020. Les rails, déjà visibles sur la rue Lakanal et le boulevard Beauissier seront posés dans le courant du 1<sup>er</sup> trimestre sur l'avenue Patton. De nouvelles plantations après celles réalisées en novembre et décembre 2020 se feront lors du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et se poursuivront lors de l'hiver 2021-2022. Dans les autres quartiers de la ville impactés par le chantier, après les travaux des concessionnaires, les travaux du tramway vont démarrer dès le mois de janvier 2021 dans le quartier de la Doutre par l'avenue Yolande d'Aragon ainsi que dans le secteur du boulevard Saint-Michel et de l'avenue Pasteur.

Les travaux du tramway démarreront à partir du mois d'avril dans le quartier des Deux-Croix – Banchais.

DÉCOUVREZ LA NOUVELLE LIGNE A, EN VIDÉOS :

- Les essais du tramway
- La mise en service
- La nouvelle ligne A

ACCÉDER AU PLAN DES 3 LIGNES

## Retour en chiffres sur ce chantier d'ampleur :

- **1,1 km** de long
- **3** nouvelles stations
- **5 km** de réseaux neufs
- **2 000 m<sup>2</sup>** de dalles pavés granit posés
- **17 020 m<sup>2</sup>** de dalles pavés béton posés
- **7,8 km** de bordures posées
- **4,8 km** de rails posés
- **7 177 m<sup>2</sup>** de plateformes engazonnées
- **884 m<sup>2</sup>** de vivaces et d'arbustes plantés
- Environ **75** personnes sur le chantier au quotidien



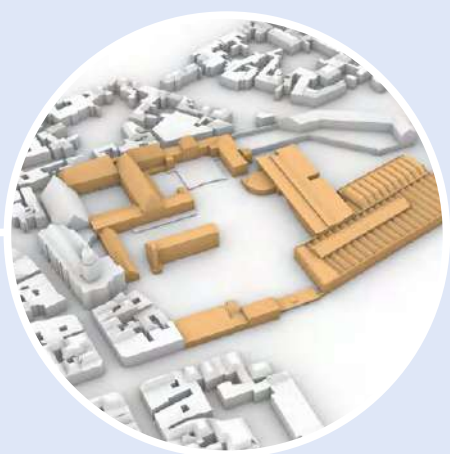
Contact : Nathalie AMELOT  
n.amelot@anjouloireterritoire.fr



# Les nouveaux projets



ANGERS  
ENSAM



En plein développement, l'Ensam a missionné Alter afin de définir la poursuite de la restructuration de son site et une meilleure rationalisation de l'espace notamment en lien avec l'Abbaye du Ronceray.

SAINT BARTHÉLÉMY D'ANJOU  
LA MARMITIÈRE



Profitant du souhait de l'Association pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de céder son site de la marmitière, la commune de Saint Barthélemy d'Anjou mandate Alter Public pour la réalisation d'études stratégiques, foncière et urbaine sur ce site.



GENNES VAL-DE-LOIRE  
LES FIEFS VASLINS

Alors que le quartier du Clos Baujon touche à sa fin, la commune de Gennes Val-de-Loire mandate Alter Public pour la réalisation d'études urbaine sur le secteur Fiefs Vaslins (8 ha et 150 logements)

SEICHES-SUR-LE-LOIR  
SECTEUR SUETTE ET POLARITÉ

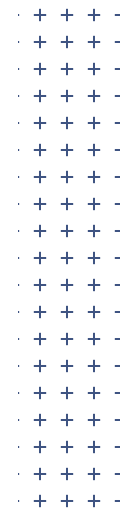


La communauté de communes Anjou Loir et Sarthe a mandaté Alter Cités afin d'engager des études pour une opération sur le secteur Suette Aurore de Corzé. Cette opération devrait se scinder en trois parties distincts, deux vouées à l'habitat et une programmation mixte habitat/commerces.



VIVY  
LE CLOS DE LA POITEVINIÈRE

A la suite d'une consultation, Alter Cités a été retenu pour aménager le secteur dit du Clos de la Poitevine à Vivy. Dans le prolongement du centre-ville, ce secteur devrait accueillir 60 nouveaux logements.



# Archéologie et opération d'aménagement

**L'archéologie préventive consiste à détecter et à sauvegarder les éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés et détruits par les travaux d'aménagements publics ou privés.**

Une prescription d'archéologie préventive prend la forme d'un arrêté préfectoral qui définit les mesures à mettre en oeuvre avant de réaliser des travaux. L'article R.523-1 du code du patrimoine dispose ainsi que : « Les opérations d'aménagement, de construction d'ouvrages ou de travaux qui, en raison de leur localisation, de leur nature ou de leur importance, affectent ou sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique ne peuvent être entreprises que dans le respect des mesures de détection et, le cas échéant, de conservation et de sauvegarde par l'étude scientifique ainsi que des demandes de modification de la consistance des opérations d'aménagement. »

L'Etat a défini des zones où les projets d'aménagement affectant le sous-sol sont présumés faire l'objet de pres-

criptions archéologiques préalablement à leur réalisation (R.523-6 du code du patrimoine). Ces zones, appelées Zones de Présomption de Prescription Archéologique (ZPPA), sont consultables en ligne sur l'Atlas des patrimoines (site : atlas.patrimoines.culture.fr).

## Cas de saisine de l'archéologie préventive (Article R.523-4 du code du patrimoine) :

La nécessité ou non d'une demande doit être systématiquement analysée au regard de tous les critères suivants :

- 1° Lorsqu'ils sont réalisés dans les zones situées en ZPPA et portent, le cas échéant, sur des emprises au sol supérieures à un seuil défini par l'arrêté de zonage, les travaux dont la réalisation est subordonnée à un permis de construire ; à un permis d'aménager ; à un permis de démolir ; à une décision de réalisation de zone d'aménagement concerté.
- 2° La réalisation de zones d'aménagement concerté créées conformément à l'article L.311-1 du code de l'urbanisme et affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares ;
- 3° Les opérations de lotissement régies par les articles R.442-1 et suivants du code de l'urbanisme, affectant une superficie supérieure ou égale à 3 hectares ;

## LES FOUILLES INÉDITES DE BRAIN-SUR-L'AUTHION



La superficie sur 25 Ha du projet d'aménagement de Loire Authion, sa proximité de la voie antique Angers-Tours et les vestiges gallo-romains découverts à Andard ont incité la DRAC Pays de la Loire à prescrire un diagnostic archéologique. Ce dernier met au jour les vestiges inédits d'un grand bâtiment datant de l'Antiquité et les traces d'une occupation d'époque médiévale. C'est ce qui motive la prescription d'une fouille préventive pour sauvegarder la connaissance et la mémoire de ce patrimoine. Des recherches ont donc été menées sur le terrain par l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) en octobre et novembre 2020. Après cette intervention, l'aménagement peut être réalisé. Les archéologues poursuivront l'analyse des enregistrements et prélèvements au centre de recherches de l'Inrap, pour déterminer la datation des phases d'occupation et la fonction du bâtiment antique. L'ensemble fera l'objet d'un rapport d'ici deux ans.

## BON À SAVOIR

La demande anticipée de diagnostic est une possibilité offerte aux aménageurs. Elle permet de mieux maîtriser les coûts et les délais liés à la « contrainte » archéologique.

Une décision de non prescription est valable 5 ans, sauf modification substantielle du projet ou des connaissances archéologiques de l'Etat sur le territoire de la commune.

- 4° Les travaux soumis à déclaration préalable auprès du Préfet de région en application de l'article R.523-5 du code du patrimoine ;
- 5° Les aménagements et ouvrages dispensés d'autorisation d'urbanisme, soumis ou non à une autre autorisation administrative, qui doivent être précédés d'une étude d'impact en application de l'article L.122-1 du code de l'environnement ;
- 6° Les travaux sur les immeubles classés au titre des monuments historiques qui sont dispensés d'autorisation d'urbanisme mais sont soumis à autorisation en application de l'article L.621-9.

Dans l'hypothèse où la demande n'aurait pas été faite, les travaux ne peuvent être régulièrement engagés. La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) pourra alors s'autosaisir ; y compris au stade postérieur des PC.

### Deux étapes sont possibles :

#### 1/ Le diagnostic archéologique

Il vise, par des études, prospections ou sondages, à mettre en évidence et à caractériser les éléments du patrimoine archéologique éventuellement présents sur le site. Le Service Régional de l'Archéologie peut, en fonction des éléments et de l'impact du projet sur les vestiges, soit autoriser les travaux ou demander la réalisation d'une fouille archéologique.

#### 2/ La fouille archéologique (directement ou après réalisation d'un diagnostic archéologique)

La fouille consiste en des études, des travaux de terrain et de laboratoire. Elle vise à recueillir, de la manière la plus exhaustive possible, les données archéologiques présentes sur le site, à en faire l'analyse, à en assurer la compréhension et à présenter l'ensemble des résultats dans un rapport final.

À l'issue du diagnostic ou de la fouille, sauf classement des vestiges au titre des monuments historiques, la contrainte archéologique est levée et les travaux d'aménagement peuvent être réalisés.







# 1<sup>er</sup> trimestre 2021 : prévisionnel des consultations

Important, cette liste des consultations à venir est non exhaustive et susceptible d'évoluer. Tous nos DCE sont systématiquement publiés sur [achatpublic.com](http://achatpublic.com). Les candidatures et les offres sont à remettre via le même site.



Pour ne pas manquer d'opportunités, nous vous conseillons de créer vos alertes emails gratuitement sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) !

## JANVIER

### ZAC Plateau des Capucins - Angers

- Marché d'insertion entretien d'espaces verts
- Travaux VRD secteur ALSH/Chêne Belot

### ORU Verneau - Angers

Marché d'insertion Gestion Urbaine de Proximité

### ZAC St Serge Faubourg Actif - Angers

- Etude sécurité et sureté
- Bureau d'études Géotechnique

### Stationnement - Angers

Accord cadre de maintenance climatisation et VMC

### ZAC Rives Vivantes - Angers

Maîtrise d'œuvre pour le site des Bas de reculée

### Extension du Réseau de chaleur de Belle-Beille - Angers

Travaux pour les sous stations (lot 3)

### ZAC du Val de Moine - Cholet

Travaux d'aménagement (VRD, réseaux souples et paysage) sur les tranches 2.3 et 2.4

## FÉVRIER

### ZAC Baronnerie - Cholet

Géomètre tranche 8

### ZAC Quai St Serge - Angers

Travaux d'aménagement de la tranche 3 (VRD, RS et EV)

### NPNRU Monplaisir - Angers

- Travaux pour l'aménagement provisoire du foncier de la Barre de l'Europe
- Travaux de démolition du centre commercial Europe – partie Nord

### NPNRU Belle-Beille - Angers

- Travaux d'espaces publics pour le secteur du Petit-Beaussier
- Travaux d'espaces publics pour le parvis de l'école Pierre et Marie Curie
- Protection des arbres

### Piscine de Belle-Beille - Angers

Concours Maîtrise d'œuvre

### ZAC Rives Vivantes - Angers

AMO urbanisme (et déplacements)  
MOE secteur Quai Ligny

### ZAC Bellevue les Argoults - Jarzé villages

Travaux VRD et Espaces Verts

### ZAC Bourg Joly - Tiercé

Travaux d'aménagement (VRD, réseaux souples et paysage)

### Centrale solaire de Champ-de-Liveau - Montreuil-Bellay

Achat de modules photovoltaïques  
Contractant général (conception, réalisation, exploitation/maintenance)

## MARS

### Réseau de chauffage urbain de La Roseraie - Angers

Exploitant du réseau de chaleur

### Réseau de chauffage urbain de La Roseraie - Monplaisir

Exploitant du réseau de chaleur

### ZAC Thiers Boisnet - Angers

Travaux d'espaces publics (VRD, réseaux souples et paysage)

### NPNRU Monplaisir - Angers

Travaux d'espaces publics provisoires sur le parvis du gymnase

### ORU Verneau - Angers

Travaux des rues Yvette et Renée

### Parc d'activités Communautaire Angers-Marcé

Allongement de la piste aéroportuaire

### ZAC Les Fiefs Vaslins - Gennes

Etudes géotechniques

### ZAC Bataflème 2 - Saint Germain des Prés

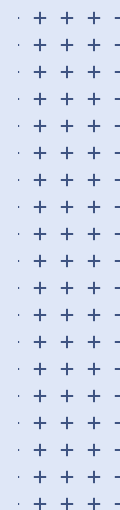
Travaux VRD et réseaux souples

### Extension de la PA de l'Océane- Verrière en Anjou

Maîtrise d'œuvre (urbaniste, VRD, Environnement)

### Stationnement - Angers

Maintenance des portes automatiques



## ZOOM SUR L'OPAH-RU DE SEGRÉ-EN-ANJOU-BLEU



L'OPAH Ru sur le centre-ville de Segré et de Ste Gemmes d'Andigné est à mi-parcours. Les résultats sont encourageants. Les 11 immeubles, représentant une quarantaine de logements, qui avaient été classés comme prioritaires sont tous, à l'exception d'une adresse, entrés dans une dynamique de travaux de rénovation. La réhabilitation de ces immeubles est essentielle pour donner un nouveau souffle aux centres-villes de Segré et Ste Gemmes d'Andigné. Leurs états de délabrement concourraient à donner une image de déqualification du centre-ville. C'est aussi 34 logements sortis d'une vacance structurelle, remis sur le marché. Ce programme de réhabilitation permet de proposer une offre nouvelle en centre-ville avec des logements qui répondent aux exigences de confort y compris thermique d'aujourd'hui. Cette offre nouvelle au travers de la reconquête du parc vacant permet d'accueillir de nouveaux habitants en centre-ville, notamment de jeunes familles souhaitant se rapprocher des services.

## NOS SAVOIRS-FAIRES

# Alter, un « renov-acteur » de l'habitat

**Face aux enjeux de transition écologique et de limitation de la consommation de l'espace, reconquérir le parc de logements vacants, réaménager et restructurer la ville sont des enjeux importants pour le développement des territoires.**

Dans le cadre de ses missions, Alter a développé un nouveau métier autour de l'habitat et la requalification des centres anciens. Alter agit sur trois champs d'actions dans ce domaine. Elle assure un portage foncier permettant d'acquérir des biens de centre-ville, qui seront aménagés par la suite. Elle réalise des projets de requalification et de restructuration d'espace en centre-ville. Enfin, elle assure actuellement le suivi-animation de six Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement urbain (OPAH-Ru), avec à la clef la rénovation de plus de 1 000 logements du parc privé.

Chez Alter, les OPAH-Ru sont traitées au sein d'une cellule Habitat entièrement dédiée et composée de spécialistes. Celle-ci regroupe deux cultures opérationnelles : l'action incitative sur l'habitat privé et l'action d'aménagement mise au service de la réhabilitation lourde de l'habitat privé et de la restructuration urbaine. Alter est ainsi en mesure de piloter des projets complexes en centre ancien intégrant des volets sociaux, fonciers et immobiliers. Sa cellule habitat s'appuie sur une boîte à outils renforcée combinant des interventions incitatives et coercitives. Cette complémentarité d'outils permet d'intervenir de manière fine à la parcelle, avec les moyens les mieux adaptés, mais aussi de mener des opérations de restructuration lourdes à une échelle plus large, nécessaire à la transformation du cadre de vie.

Pour Alter, aménager la ville, la densifier, l'améliorer, la rendre plus vivante est une véritable volonté et un défi. C'est pourquoi nous consacrons nos moyens et nos forces à restructurer l'existant.



La cellule Habitat d'Alter est à ce jour composée de onze personnes qui connaissent leur territoire. Pour chaque opération programmée d'amélioration de l'habitat, nous mettons à disposition une équipe dédiée composée d'une à deux personnes présentes sur site. Celles-ci sont entourées de spécialistes qui connaissent les élus et sont capables d'apporter les éléments nécessaires pour comprendre le contexte et le tissu urbain local. Notre démarche est pro-active, nous allons sur le terrain et à la rencontre des locataires et des propriétaires afin de les inciter et les encourager à mobiliser les dispositifs et les subventions qui leur sont proposées par les collectivités pour l'amélioration de leur logement. Nous assurons un accompagnement personnalisé de chaque propriétaire occupant ou bailleur dans leur projet de rénovation de leur logement du premier contact à la fin des travaux.

Contact : Aurélie JOUENNE

a.jouenne@anjouloireterritoire.fr

## À NOTER

Alter est titulaire des OPAH-Ru de :

- Segré-en-Anjou Bleu
- Baugé-en-Anjou
- Beaupréau-en-Mauges
- Chemillé-en-Anjou
- Montreuil-Bellay, Vivy, Fontevraud-l'Abbaye





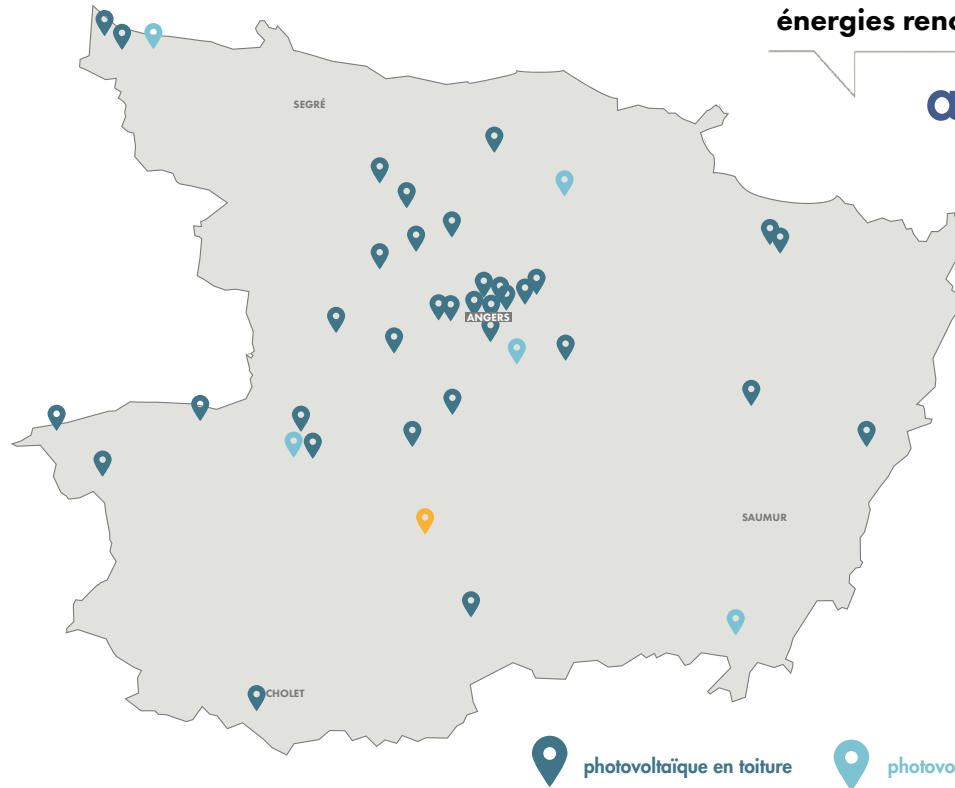
# Portrait d'Alter Energies

**Alter Energies est l'outil des collectivités au service de la transition énergétique dans le Maine-et-Loire. La SEM a pour vocation le développement, le financement et l'exploitation de projets d'énergies renouvelables.**

Elle intervient sur l'ensemble du département, sur toutes les ressources d'énergies renouvelables, avec l'objectif de faire émerger de nouveaux projets tout en apportant une maîtrise publique.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, Alter Énergies exploite 35 centrales solaires en toiture de bâtiments publics ou privés. Ces centrales représentent un investissement de 5,3 M € et une puissance totale de 1,35 MWc. Son activité, auparavant tournée vers la petite centrale en toiture de bâtiments publics se diversifie. En 2019, la SEM a réalisé sa première centrale photovoltaïque au sol aux Ponts-de-Cé sur une surface de 11 ha qui développe une puissance de 9,25 MWc. Elle continue à développer de nouveaux projets, principalement centrales au sol sur des fonciers dégradés, mais aussi quelques projets en toiture. En éolien, la SEM a co-investi dans un premier parc de 12 MW et 5 machines à Chemillé-en-Anjou avec des structures citoyennes et locales. En ce qui concerne les autres énergies, des projets et partenariats sont à l'étude en méthanisation agricole et mobilité BioGNV.

**41 installations en énergies renouvelables**



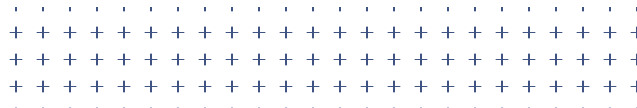
- 35 centrales photovoltaïques en toiture
  - 5 centrales photovoltaïques au sol
  - 1 parc éolien
- représentant une puissance totale d'environ 40,9 MWc



Parc Eolien de l'Hyrôme



Centrale solaire de la Petite Vicomté



Contact : Eric MAÏSSEU

e.maisseu@anjouloireterritoire.fr



[www.anjouloireterritoire.fr](http://www.anjouloireterritoire.fr)



ACTEURS - N°1 - février 2021  
Rédaction : service communication  
Diffusion : numérique et tirage à 400 exemplaires  
Mise en page : [WWW.ATMOSPHERE-COMMUNICATION.FR](http://WWW.ATMOSPHERE-COMMUNICATION.FR)

